

Maintien subrogation salaire

Par lolotte28

Bonjour,

je suis employée depuis 10 ans dans une sté qui pratique le maintien de salaire via la subrogation.
je viens de me faire opérer (j'avais prévenu au moins 2 semaines à l'avance que je serais absente) et on m'annonce que pour cette fois je ne bénéficierais pas de la subrogation !!! (changement de direction il y a 2 ans, relations un peu tendues avec le nouveau directeur..)
Cependant, un de mes collègues a été en arrêt maladie le mois dernier et il a pu bénéficier de la subrogation.

A-t-il le droit d'accorder la subrogation à certaines personnes ? Ayant déjà pu en bénéficier auparavant, a-t-il le droit de décider de ne pas me l'accorder cette fois-ci ? (n'est-ce pas rentré dans les acquis ???)

merci de votre réponse.